Politique et Sociétés

Politique et Sociétés

La Pauvreté et l'État. Pour un nouveau partage des compétences en matière de sécurité sociale de Jean-Michel Cousineau, Montréal, L'Institut de recherches en politiques publiques, 1993, 78 p.

Marc Desjardins

Numéro 30, automne 1996

Vers un nouvel État-providence?

URI : https://id.erudit.org/iderudit/040038ar DOI : https://doi.org/10.7202/040038ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ICCN

1203-9438 (imprimé) 1703-8480 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Desjardins, M. (1996). Compte rendu de [*La Pauvreté et l'État. Pour un nouveau partage des compétences en matière de sécurité sociale* de Jean-Michel Cousineau, Montréal, L'Institut de recherches en politiques publiques, 1993, 78 p.] *Politique et Sociétés*, (30), 177–179. https://doi.org/10.7202/040038ar

Tous droits réservés © Société québécoise de science politique, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

La Pauvreté et l'État. Pour un nouveau partage des compétences en matière de sécurité sociale.

de Jean-Michel Cousineau, Montréal, L'Institut de recherches en politiques publiques, 1993, 78 p.

La Pauvreté et l'État décrit l'ensemble des politiques fédérales et provinciales visant à combattre la pauvreté au Canada et tente de dégager les bases sur lesquelles le partage des compétences entre les deux ordres de gouvernement pourraient être revues et repartagées. La politique budgétaire du gouvernement Chrétien et les velléités décentralisatrices de certains gouvernements provinciaux en matière de politique sociale secouent en ce moment l'ordre établi. D'une part, les politiques sociales constituèrent jusqu'au milieu des années 1970 une partie intégrante du cadre économique kevnésien du gouvernement fédéral. D'autre part, Ottawa a dominé le domaine de la sécurité du revenu (assurance-chômage, sécurité du revenu pour personnes âgées, allocations familiales et crédits d'impôt pour enfants) et n'a pas hésité à utiliser son pouvoir de dépenser dans les domaines de la santé et de l'assistance sociale. Alors que certains considèrent que l'avènement du néo-libéralisme au Canada menace l'intégrité de l'État-providence canadien, d'autres y voient la chance de remettre en question les assises du système.

L'ouvrage de Cousineau s'articule autour de la question suivante: faudrait-il revoir le partage des compétences matière de sécurité sociale dans le sens d'une centralisation ou d'une décentralisation à partir des quatre critères suivants : l'hétérogénéité des demandes pour des programmes sociaux, leur efficacité, les externalités qu'ils produisent et finalement le besoin d'être équitable à la fois envers les citoyens ainsi qu'envers les régions du pays ? On constatera que Cousineau utilise des critères développés par la science économique pour juger de l'opportunité d'un mouvement qu'il soit centralisateur ou décentralisateur.

Pour ce faire l'auteur se penche d'abord sur le phénomène de la pauvreté au Canada. Il constate que le phénomène de la pauvreté touche une proportion importante de la population. Même si l'incidence de la pauvreté a diminué chez les personnes âgées, elle demeure très élevée chez les personnes seules (34 % en 1990) et touche un plus grand nombre de jeunes qu'auparavant, c'est-à-dire la moitié des moins de 25 ans vivant seuls et plus du tiers de ceux qui sont chefs de famille. Cousineau constate aussi que si la majorité des individus réussissent à se sortir de la pauvreté en deçà de trois ans un nombre équivalent les remplace aussitôt. deuxième partie de l'ouvrage traite des différents programmes sociaux regroupés selon qu'ils visent à prévenir l'entrée des individus actifs dans la pauvreté ou accélérer leur sortie (formation professionnelle) ou qu'ils visent à soutenir le revenu des individus sans emploi (assurance-chômage, assistance sociale, prestation d'invalidité). Cousineau n'offre pas ici une évaluation de la qualité des programmes, il tente plutôt d'expliquer le rôle qu'ils jouent. Il constate tout de même le rôle extrêmement important de l'assurance-chômage et l'absence d'une véritable politique des ressources humaines ce qui n'a pas de quoi surprendre. Mais là n'est pas l'objectif principal de l'auteur.

C'est dans la troisième partie de son ouvrage que l'auteur évalue les mérites et les désavantages comparatifs d'un partage des compétences différent. Cousineau croit que l'hétérogénéité des demandes en matière de politique sociale d'une région du pays à une autre et la recherche d'une plus grande efficacité signifie qu'une plus grande décentralisation devrait être recherchée. En effet, la décentralisation inciterait les régions à chercher des solutions qui collent mieux à leurs besoins et la connaissance d'un tel milieu est plus apte à favoriser une plus grande efficacité. Par contre, les externalités (c'est-à-dire les retombées positives des politiques sociales) et une plus grande équité entre individus et régions plaident en faveur d'une plus grande centralisation. En effet et pour prendre un exemple concret et connu on pourrait se demander si les gouvernements des provinces les plus riches au Canada auraient accepté d'instaurer une régime de péréquation aussi généreux que celui que nous avons connu si le gouvernement fédéral n'était pas présent. Est-ce-à-dire qu'il n'y ait pas lieu de repenser le partage des compétences puisque certains facteurs militent pour une plus grande décentralisation alors que d'autres réclament une plus grande centralisation? Cousineau, quant à lui, croit que les régions devraient assumer la majeure partie des responsabilités en matière de politique sociale incluant les pouvoirs de taxation, de gestion, de conception, d'élaboration et de mise sur pied des programmes de lutte contre la pauvreté alors que le gouvernement central pourrait compenser les régions productrices d'externalités interrégionales positives à travers des paiements de transfert et de péréquation.

Dans une certaine mesure, l'ouvrage de Cousineau permet au néophyte de comprendre certains des critères développés et utilisés par les économistes pour analyser les politiques publiques. Cet ouvrage s'avère donc utile car il offre un portrait succinct de la question de la pauvreté. Toutefois certains lecteurs pourraient vouloir en savoir plus sur les différents critères utilisés, comment ils sont construits et le poids relatif de chacun d'eux. De plus, à la suite des recommandations de l'ouvrage, l'auteur aurait pu nous offrir un portrait d'un État-providence reconstitué. Envisage-t-il un rôle différent pour le gouvernement au chapitre de l'aide sociale? Les provinces auront-elles un rôle dans la gestion de l'assurancechômage? Y a-t-il des leçons à tirer de cette analyse dans le domaine de la santé? Croit-il que la restructuration des transferts dans les domaines de la santé et de l'aide sociale par le ministre Paul Martin constitue une façon de forcer les provinces à mieux gérer leurs programmes? Dans la mesure où l'analyse de Cousineau permet au lecteur de saisir certains éléments du phénomène de la pauvreté et à susciter de nouvelles interrogations, cet ouvrage doit tout de même être considéré comme apportant une contribution à l'étude de l'État-providence.

Par ailleurs, certains y verront peut-être une remise en question d'inspiration néo-libérale de l'État-providence. Il est certain que l'ouvrage apportera de l'eau au moulin des décentralisateurs. La plupart des lecteurs

savent déjà que depuis la révolution tranquille le gouvernement québécois a constamment réclamé une plus grande autonomie dans le domaine social. Les provinces anglophones, quant à elles n'avaient jamais montré un tel enthousiasme et le Ouébec fut la seule province à se prévaloir d'une plus grande autonomie lorsque le gouvernement fédéral daignait l'accorder. L'élection des gouvernements Harris et Klein a créé une nouvelle dynamique. Au-delà du mécontentement généralisé des leaders provinciaux face à la diminution du financement fédéral de certains programmes établis et au maintien des «standards nationaux», la conférence interprovinciale d'août 1996 a révélé que les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta aimeraient revoir sinon le partage des compétences, à tout le moins le poids relatif d'Ottawa et des capitales provinciales dans les décisions futures relatives à l'État-providence. Depuis qu'il est au pouvoir le gouvernement Chrétien a eu maintes fois l'occasion de manifester son intérêt pour la décentralisation, mais ne l'a pas fait : ou bien il n'est pas intéressé, ou alors il cache bien son jeu et il prépare un coup d'éclat qui lierait l'avenir de l'État-providence à celui de la fédération canadienne. Tout cela nous amène à conclure que dans les choix que font les gouvernements les considérations politiques dépassent souvent les considérations plus économiques et administratives n'en déplaisent aux partisans de politiques plus fonctionnelles.

Marc Desjardins
Université McGill